

Référence : ST-224-187

Contact : Julie Filing
Tél. 23 66 84 08 82
julie.filing@frisange.lu

Certificat de publication

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Frisange certifie par la présente, que l'arrêté N°1/2023/0595 du 29.03.2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, délivré à

[L'Administration communale de Frisange](#)

aux fins d'installations de production de froid, cuisine professionnelle et chantier d'excavation dans la roche et autre.

a été porté à la connaissance du Public sous la date de ce jour en l'informant qu'un recours devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge du fond, est valable pendant un délai de quarante (40) jours à dater du jour de la présente affiche.

Fait et signé à Frisange, même date qu'en tête.

Veuillez agréer, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

